

*Date de dépôt : 6 avril 2022*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Patricia Bidaux : Autosuffisance alimentaire de Genève : quel plan d'action du Conseil d'Etat ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*En date du 29 septembre 2021, le Conseil d'Etat rendait son rapport relatif à la motion 2644 : « Crise mondiale, solutions locales : pour une augmentation du degré d'autosuffisance alimentaire de Genève », un rapport qui présente plusieurs propositions pour y parvenir et dont le Grand Conseil a pris acte en décembre 2021.*

*Ce qui se passe actuellement en Ukraine, après ce qui s'est passé pendant la pandémie de COVID-19 il y a moins d'une année, questionne une fois de plus l'autonomie alimentaire de notre canton.*

*Dans ce contexte incertain, le Conseil d'Etat est prié de répondre à la question suivante :*

***Ne serait-il pas temps désormais de mettre en œuvre, et cela sans plus tarder, les pistes concrètes proposées par le Conseil d'Etat dans son rapport relatif à la motion 2644 ?***

*Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour la réponse qu'il apportera à la présente question écrite urgente.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La guerre qui se déroule aujourd'hui en Ukraine remet une nouvelle fois en exergue le faible degré d'autosuffisance alimentaire de notre canton. Cependant, relever ce degré d'autosuffisance ne se décrète pas. Il s'agit en effet d'un processus structurel qui se joue sur le long terme.

Certes, certaines mesures pourraient être prises, comme la réaffectation de surfaces destinées à la promotion de biodiversité à des surfaces de production alimentaire. Genève dispose en effet d'une quantité de surfaces destinées à la promotion de la biodiversité bien supérieure aux exigences fédérales. Néanmoins, une analyse devrait être menée pour conserver les surfaces jouant un rôle majeur pour la promotion de la biodiversité. Par ailleurs, il faudrait s'assurer que la production supplémentaire trouve preneur sur le marché à des prix rémunérateurs.

En effet, il n'est pas certain que la crise ukrainienne provoque un intérêt croissant pour les produits genevois, pour au moins deux raisons :

- nous espérons tous que cette crise se résoudra rapidement et que les paysans ukrainiens pourront emblaver leurs champs ce printemps encore;
- selon les experts, si d'aventure la crise perdure, la Suisse – avec son franc fort – ne sera que très faiblement impactée par l'augmentation des cours mondiaux des produits alimentaires.

Concernant les mesures décrites dans la réponse du Conseil d'Etat du 29 septembre 2021 à la motion 2644, il faut noter que certaines d'entre elles sont aujourd'hui déjà activées, notamment :

- le plan d'action pour réduire les risques phytosanitaires, qui doit permettre au canton de produire au moins autant avec moins d'intrants;
- la réduction des emprises non agricoles sur les surfaces d'assolement, un travail de tous les jours de l'administration cantonale qui est toutefois confrontée à l'opposition et aux recours quasiment systématiques des concernés;
- la mise en place de Ma-Terre, maison de l'alimentation du territoire genevois, dont l'un des axes de travail est la réduction du gaspillage alimentaire par une meilleure sensibilisation de la population. Une réduction du gaspillage alimentaire provoquera une augmentation directe de notre taux d'auto-alimentation;

- l'entrée en vigueur prochaine du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture genevoise permettra de renforcer le développement des filières locales au niveau de la production, du stockage, de la transformation et de la distribution, afin de mieux valoriser la production de proximité et de limiter les pertes entre la production et la consommation;
- la mise en place d'un projet de développement régional qui inclut le renouvellement des installations d'abattage du canton;
- enfin, les réflexions en cours sur l'amélioration des systèmes d'irrigation agricole devant permettre aux agriculteurs genevois de faire face aux variations climatiques croissantes qui impactent de plus en plus leurs productions.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO